

Seul le prononcé fait foi

Festival de la Terre

Ville Saint Jacques-9 septembre 2018

Discours de madame la Préfète

Mesdames et messieurs les parlementaires

Madame la présidente du conseil régional

Monsieur le président du conseil départemental

Monsieur le maire de Ville-Saint-Jacques

Monsieur le président de la chambre d'agriculture de Région Île-de-France

Mesdames et messieurs les élus

Mesdames et messieurs les représentants du monde agricole

et surtout

Messieurs les co-présidents des jeunes agriculteurs, cher Arthur, cher Sébastien

Et chers jeunes – et moins jeunes – agriculteurs et agricultrices,

Je n'avais pu, à mon grand regret participer au 30ème Festival de la terre pour cause de période de réserve liée aux élections sénatoriales.

Je voulais donc d'abord vous dire, le plaisir que j'éprouve à avoir pu répondre à votre invitation, pour ce 31^e Festival de la terre qui s'inscrit, comme les précédents, à la fois dans le respect des traditions et dans le dynamisme, caractéristique des jeunes agriculteurs.

Félicitations, messieurs les co-présidents, ainsi que tous les bénévoles du comité d'organisation, pour la réussite cette journée.

Après tout ce qui vient d'être dit j'essaierai de n'être pas trop longue, mais je tiens à vous faire part de quelques messages.

Tout d'abord, sur les dynamiques de l'installation dans le département :

L'année 2018 devrait enregistrer 21 demandes d'aide à l'installation, et reste ainsi dans la moyenne habituelle d'une grosse vingtaine d'installations aidées chaque année en Seine-et-Marne. Je me réjouis qu'il y ait 11 femmes parmi ces 21 installations.

Le montant des aides à l'installation a doublé entre 2009 et 2017. C'est l'effet de la révision en 2015 des critères d'attribution mais aussi de l'introduction l'année dernière de la « 4^e modulation », liée aux coûts d'investissement et de reprise.

Aujourd'hui, **certains projets d'installation peuvent bénéficier d'une dotation pouvant atteindre 40 000€ d'aides publiques, pris en charge à 80 % par le FEADER et à 20 % par l'État.**

Mais l'installation en agriculture dépasse largement le cadre des installations aidées. Ainsi, rien qu'au premier semestre 2018, 31 projets d'installation ont été examinés en CDOA.

L'examen des ces installations permet d'observer deux grandes tendances de fond : l'augmentation des installations hors du cadre familial et surtout une plus grande diversité des projets d'installation. En effet, c'est désormais un tiers des projets qui comprend un volet de diversification : atelier de poules pondeuses, maraîchage, activité équestre et même et -c'est nouveau- viticulture !

Jeunesse des dirigeants, passion, prise de risque, innovation : vos entreprises sont de véritables « start-up » agricoles.

D'ailleurs j'observe que certaines d'entre-elles commencent à lever des fonds à travers des plateformes de financement participatif. Même si le phénomène est encore marginal, cette implication de la société civile dans l'installation des jeunes agriculteurs est un signal fort.

On voit bien là l'enjeu que représente une communication positive sur l'agriculture :

des Français sont prêts à investir dans des projets bien présentés, économiquement rentables et porteurs de valeur en phase avec les aspirations de la société.

Je suis particulièrement attentive à cette communication positive. Je pense notamment à des initiatives comme « agri-demain » qui a pour ambition de rapprocher les producteurs et les consommateurs. J'ai pu connaître et apprécier cette initiative lors de ma première visite agricole, en août 2017 chez Guillaume Lefort.

Le Festival de la Terre en est un autre exemple.

Faire connaître vos métiers de céréaliers, d'éleveurs, de maraîchers, montrer leurs contraintes et leurs noblesses, mettre en valeur vos engagements individuels et collectifs, voilà la voie à suivre pour dépasser les clivages et les clichés. Les Français aiment leur agriculture, mais ils ont besoin de point de repères, veulent en comprendre le sens et savoir où elle va.

Sur la PAC :

Si l'on ne peut que se féliciter du soutien des collectivités locales et régionales à l'agriculture, via notamment le pacte agricole, la PAC et le climat demeurent à mon sens les premiers facteurs d'influence sur vos exploitations.

On peut s'interroger sur le sens de son évolution, la rigidité de sa mise en œuvre, ou encore le caractère « hors sol » de certaines dates administratives à respecter ;

toujours est-il que les paiements directs aux exploitations seine-et-marnaises représentent, et de loin, le premier budget dédié à l'agriculture dans le département. Les paiements du « 1^{er} pilier » au titre de la campagne 2017 ont été de plus de 83 M€ dans le département.

Plus de 261 M€ ont été versés à la ferme seine-et-marnaise depuis 2015. Ces paiements directs, même en baisse chaque année, restent le premier filet de sécurité de la trésorerie des exploitations agricoles, face aux aléas des cours, des parités monétaires et du climat.

Malgré le retard des paiements consacrés à l'agriculture biologique et aux mesures agro-environnementales et climatiques, vous êtes de plus en plus nombreux à vous engager, et je vous en félicite.

En effet, depuis 3 ans, le nombre d'exploitations engagées en agriculture biologique a été multiplié par 1,5 et près de 300 nouveaux engagements en MAEC ont été recensés. En incluant les aides à l'investissement et à la modernisation les subventions du second pilier de la PAC atteignent **13M€ depuis 2015 pour la ferme 77.**

Sur les aléas climatiques, autre gros facteur d'influence sur les exploitations :

Après l'année 2016, sa pluviométrie et ses inondations historiques, l'année 2018 aura été marquée par la succession de 2 aléas rarement simultanés : inondations et sécheresse.

La gestion de crise devient de plus en plus prégnante dans les politiques publiques agricoles. Je viens de le rappeler, elle est au cœur des négociations sur la future PAC. Mais au-delà de la gestion de crise, c'est bien de la résilience de nos systèmes de production agricole qu'il s'agit.

Qu'en est-il en Seine-et-Marne ?

A la suite des inondations du printemps dernier, une procédure de cas de force majeure a été formalisée auprès du Ministère de l'agriculture, afin de maintenir l'admissibilité aux aides PAC de parcelles inondées et ne présentant donc plus de culture couvrante en cas de contrôle.

Au-delà de la PAC, **le Préfet de Région a réuni l'ensemble des acteurs concernés en mai dernier**, et décidé de mettre en place un observatoire des terres agricoles inondées, de renforcer la concertation entre vos représentants, VNF et Seine-Grands Lacs qui gère les barrages réservoirs de la Seine, de la Marne, de l'Aube et de l'Yonne, et de mobiliser des outils juridiques et financiers permettant une solidarité amont-aval.

Les réflexions se sont poursuivies cet été, et la prochaine réunion sur ces dispositifs est prévue à l'automne. La chambre d'agriculture de Région est un partenaire important puisqu'elle s'est vue confier la création de l'observatoire. Elle y travaille activement.

De mon côté, je réunirai prochainement vos représentants, ceux de VNF et de Seine-Grands-Lacs au niveau départemental.

Quant à la sécheresse dont nous peinons à sortir : elle a entraîné un déficit de fourrage pour les éleveurs et a empêché les semis et la levée des cultures dérobées. La part du colza dans l'assolement a même pu être remise en question, devant les conditions non favorables à son emblavement.

L'ampleur de ces aléas, et leur succession en moins de 12 mois représente un signal d'alarme que nous devons entendre. **Vos stratégies d'entreprises, vos manières de produire doivent intégrer les conséquences du changement climatique désormais clairement inéluctable et tendre vers des systèmes de production moins vulnérables.**

A ce titre, malgré ces aléas et leur fréquence, les demandes d'aide à l'assurance récolte ne représentent encore aujourd'hui qu'un exploitant sur deux dans le département.

Il est urgent que chaque exploitation contracte une assurance : elle a un coût, mais n'a pas de prix lors d'une campagne comme celle que nous venons encore de vivre. D'autant qu'elle est, je le rappelle, prise en charge à 65% par le FEADER.

Par ailleurs, parce que c'est également une forme d'assurance, nous devons approfondir la **question de l'irrigation**. Les possibilités et les conditions de son développement seront débattues au plan national lors du deuxième volet des Assises de l'eau qui débutent ce mois-ci et qui rassemblent tous les acteurs du secteur.

Nous pourrions alors avancer dans le cadre des conclusions de ces assises rendues probablement fin novembre. Je lancerai également une concertation sur ce sujet que j'estime stratégique.

Permettez-moi maintenant d'évoquer cet épisode sur les cultures dérobées SIE, qui nous a bien occupés au mois d'août :

Comme vous le savez, les **conditions de sécheresse ont rendu très difficiles, voire impossibles, les semis de « surfaces d'intérêt écologique » dans ces délais. L'Etat a alors porté auprès de Bruxelles une triple demande :**

- Pouvoir faire pâturer ou faucher les jachères, afin de pallier le manque de fourrages connu par les éleveurs ;
- Assouplir la règle de durée minimale de 8 semaines de présence pour ces plantations ;
- Et revoir à la hausse les avances des aides directes, les portant ainsi de 50% à 70% au mois d'octobre prochain, afin de soutenir les trésoreries des exploitations.

La Commission européenne a accédé à ces 3 demandes le 30 août dernier, et l'on s'en félicite. L'ASP elle-même avait déjà décalé la campagne de contrôles sur ce sujet, et entendu la gravité du contexte.

Il faut, toutefois, attendre les circulaires d'application car le diable se cache parfois dans les détails mais ces annonces vont dans le sens d'une issue favorable à une situation technique et juridique qui n'aura que trop mobilisé les énergies, tant les vôtres que celles de l'administration locale.

Gageons que le point de vigilance d'une moins grande complexité administrative, porté au sein de la future PAC, sera entendu et permettra peut-être d'éviter que des contraintes de dates administratives soient dénuées de fondement agronomique.

Enfin, et ce sera là mon dernier message : dans le contexte mouvant de l'évolution de la PAC, du renforcement des aléas climatiques, de la mondialisation des marchés, l'avenir semble plus que jamais résider dans le développement local de l'agriculture.

En effet, il persiste une invariante : il y aura toujours une population à nourrir, localement, au bout du champ.

J'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer, mais la reconnexion de l'agriculture à son territoire me paraît un enjeu d'une grave modernité. A quand le développement de projets alimentaires territoriaux avec les EPCI ? J'en connais qui n'attendent que cela.

Aujourd'hui, alors que nous abordons une période électorale avec le renouvellement de vos élus à la chambre d'agriculture de région,

je suis convaincue que les réflexions foisonnent pour construire et porter un projet agricole francilien renouvelé et que le développement local de l'agriculture aura toute sa place dans les différentes professions de foi.

Ce développement local pourra s'appuyer sur le dispositif de compensation agricole collectif lié aux aménagements consommateurs d'espace pour autant que les porteurs de projets puissent bénéficier de l'ingénierie de projet nécessaire.

Avant de conclure je souhaite revenir rapidement sur la question des dégâts de gibiers et l'annonce du gouvernement sur ce sujet.

La maîtrise des populations de cervidés et de sangliers est devenu un enjeu national compte tenu de l'impact de ces animaux sur les cultures lorsqu'ils ne sont pas ou mal régulés. Nous avons la chance en Seine-et-Marne que les efforts conjoints de la Fédération de chasse et des agriculteurs aient permis de contenir les dégâts aux alentours de 700 ha en 2017 avec un objectif de rester en dessous de la barre des 600 ha détruits.

Toutefois dans certains départements le niveau de ces dégâts est devenu localement encore plus insupportable pour l'agriculture et la sécurité routière. Cela a conduit le gouvernement à adopter le 3 septembre dernier plusieurs mesures dont je souhaite vous faire part :

- **Tout d'abord, la responsabilisation complète des fédérations départementales de chasseurs dans la gestion des plans de chasse.** En cas de défaillance, le préfet déclenchera des battues administratives qui seront mises à la charge des fédérations ;
- Ensuite la suppression du fonds de péréquation nationale qui diluait les responsabilités ;
- Également la mise en place d'un comité national de lutte contre les dégâts de gibier où les présidents de l'APCA et de la FNSEA siégeront. La première réunion de ce comité s'est tenue le 6 septembre.
- Et enfin une mission parlementaire sera chargée d'élaborer des propositions opérationnelles sur le financement de l'indemnisation des dégâts de gibier et l'amélioration de la régulation du grand gibier.

Par ailleurs le nouveau tarif de validation nationale du permis à 200 euros contribuera à la réduction des dégâts de gibier en favorisant la mobilité des chasseurs entre départements.

*

* *

Sur l'ensemble de ces sujets, installations, PAC, questions agro-environnementales, foncier, diversification, vous pourrez toujours compter sur mon soutien et mon appui et celui de mes collaborateurs, je pense, bien sur, à la direction départementale des territoires.

En venant ici, aujourd'hui, j'ai pu constater votre détermination et votre motivation sans faille que je

partage. Je suis persuadée que nous arriverons collectivement à franchir les obstacles et à définir des perspectives claires pour tirer notre agriculture vers le haut, par l'innovation, par l'investissement, par la montée en gamme, par la confiance, pour nous donner toutes les chances de résister aux défis qui nous attendent.

Je vous remercie.